



En Commission Statutaire Consultative du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État (CSFPE) est examiné aujourd'hui un projet de texte impactant les statuts particuliers de deux corps de fonctionnaires d'État gérés par des ministères différents.

Ce projet n'est que la juxtaposition de **deux mesures totalement disjointes** et n'ayant aucun rapport l'une avec l'autre.

Leur réunion dans un même texte n'a pour seul but que de **contourner les instances ministérielles** compétentes pour examiner ces modifications, grâce à un décret faisant évoluer les compétences du CSFPE.

**La généralisation de ce stratagème est indigne d'une « DRH de l'Etat » !**

Par ce refus du dialogue et de la recherche de l'intelligence collective, ce sont les fondements du statut général et de la fonction publique de carrière qui sont mis en danger.

**A quoi servent les élections professionnelles ?  
Ne tuez pas le dialogue social !**

Contacts : SNITPECT-FO 11 rue Meslay – 75003 PARIS – 01 42 72 45 24  
[jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr](mailto:jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr) (SNAIE); [snitpect@snitpect.fr](mailto:snitpect@snitpect.fr) (SNITPECT-FO) [contact@affmar-fo.fr](mailto:contact@affmar-fo.fr) (SNPAM)

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**